

# Strasbourg **snes** fsu

N°153 JANVIER / MARS 2023



## SOMMAIRE

Edito .....	<b>P.2</b>	Des CIO au bord de la rupture .....	<b>P.6</b>
Préparation de rentrée dans les collèges .....	<b>P.3</b>	Elections 2022 : une FSU enfin première ! .....	<b>P.7</b>
Rentrée dans les lycées : « tout va très bien Madame la Marquise » .....	<b>P.4</b>	Retraite : des mobilisations massives et unitaires .....	<b>P.8</b>
Trois questions à Sandrine Legendre, S1 au collège de Seppois-Le-Bas .....	<b>P.5</b>		

# ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

25/02/2023



## Réforme des retraites, revalorisation, pacte : C'EST L'HEURE DU GRAND LEURRE !

Le 17 février s'est achevé, sans vote, l'examen par l'Assemblée Nationale du projet de loi de réforme des retraites. A peine 20 jours de débats, pour une réforme qui embrasse des questions aussi importantes que l'égalité professionnelle, les conditions de travail, les fins de carrière, et plus largement la possibilité de profiter pleinement d'une vie libérée des contraintes de l'emploi ! Le choix de cette procédure accélérée n'a pourtant pas empêché le gouvernement d'être mis en difficulté sur les mensonges dont il a habillé son projet, qu'il s'agisse des objectifs de la réforme (le soi-disant sauvetage d'un régime par répartition prétendument en faillite, quand il s'agit en réalité de dégager des marges budgétaires pour financer des baisses d'impôts et cotisations), de la revalorisation des petites pensions (les fameux 1200 euros qui ne bénéficieront en fait qu'à quelques-uns), de la considération apportée aux femmes (un dispositif présenté par E. Borne comme plus juste... du moins jusqu'à l'aveu du contraire par le ministre Riester).

En face, salariés, étudiants, retraités, citoyens, sont déterminés à mettre en échec ce projet brutal et inégalitaire. Le nombre considérable de grévistes – en particulier dans l'Éducation Nationale – ainsi que celui, historique, des manifestants, témoignent de la force d'une mobilisation amenée à prendre encore plus d'ampleur le 7 mars prochain.

Dans l'Éducation Nationale, l'enjeu des retraites est d'autant plus sérieux, qu'il vient se télescoper avec celui de la revalorisation. En effet, dans nos métiers, où la durée des études est relativement longue, non seulement les effets du report de l'âge de départ se conjugueront à ceux de l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein, mais le blocage des salaires et les pertes de pouvoir d'achat qui en découlent rendront toute décote encore plus insupportable. Les premières réunions sur la revalorisation ne sont pas pour rassurer, tant elles montrent à quel point nous sommes loin des 10% d'augmentation annoncés par le candidat Macron : d'un côté, le « Socle », qui revient à presque rien pour tous ; de l'autre, le « Pacte », soit une rémunération brute annuelle allant jusqu'à 3650 euros, mais qui serait conditionnée à l'acceptation de nouvelles missions, en priorité les remplacements de courte durée, et qui ne donnerait lieu à aucune cotisation.

Comment ne pas voir là une véritable provocation – une de plus ! – quand tant de collègues nous font part de leur fatigue extrême, et témoignent de la pénibilité accrue de nos professions en raison l'intensification du travail, de la démultiplication des tâches, de l'augmentation des effectifs des classes, et de la perte de sens du métier ? Le « Pacte », pas supplémentaire vers l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des personnels, est une attaque grave contre nos métiers et nos statuts. Le SNES et la FSU s'y opposeront de toutes leurs forces, et continueront de revendiquer une revalorisation inconditionnelle de tous sous la forme d'une augmentation substantielle du point d'indice et d'une refonte des grilles indiciaires.

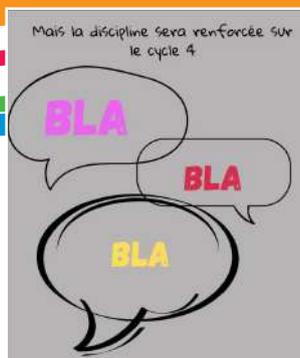




Le ministre a dit : nous allons mettre en place un accompagnement en maths et français en 6e



Et pour cela, nous supprimerons une heure de technologie...



Mais la discipline sera renforcée sur le cycle 4



Et des professeurs des écoles viendront pour faire du soutien (pour les volontaires et l'organisation des emplois du temps, on verra plus tard...)



## Préparation de rentrée DANS LES COLLÈGES

La préparation de rentrée dans les collèges de l'académie était au menu de 2 comités sociaux d'administration spéciaux départementaux (CSA SD) le 02 février (pour le Bas-Rhin) et le 06 février (pour le Haut-Rhin). Comme l'an dernier, la dotation reçue par les collèges se compose d'une dotation structure qui correspond au nombre de classes de l'établissement x 29h et d'une dotation au titre de la typologie<sup>1</sup>. Cette dernière résulte théoriquement d'un calcul qui consiste à multiplier le nombre d'élèves du collège par un coefficient identique pour les établissements d'une même catégorie. Peuvent s'ajouter des heures pour les sections bilingues, la pondération en REP+, pour les dispositifs ULIS (21h/dispositif), UPE2A (19h/dispositif depuis 2021 contre 21h avant). Deux nouveautés sont à signaler cette année. Côté positif, des classes supplémentaires seront ouvertes dans les collèges REP et REP+ pour prendre en compte les élèves d'ULIS inclus dans les classes ordinaires au-delà du seuil de 24 élèves. C'est une revendication ancienne du SNES et de la FSU mais qui ne concernera, cette année, que les collèges de l'éducation prioritaire. Côté négatif : la suppression du financement fléché pour l'enseignement du Français Culture Antique. Cette décision révèle une fois de plus le peu de considération portée au travail des enseignants qui depuis 2 ans se sont impliqués dans la construction de séquences pour mettre en place ce nouvel enseignement. Désormais renvoyé à la marge de l'établissement, son maintien dépendra de choix locaux.

### Quel bilan pour les collèges de l'académie ?

- Dans le Bas-Rhin, la légère baisse démographique annoncée (- 341 élèves) se traduit par la fermeture de 31 classes pour 16 ouvertures, soit un solde négatif de 15 divisions. Les fermetures se concentrent dans les établissements ruraux, alors même que certains niveaux sont au seuil et que dans ces collèges les inclusions ne sont pas prises en compte dans les effectifs des classes. Comme l'an dernier, la dotation au titre de la

typologie opère un saupoudrage des heures et une redistribution des heures de l'éducation prioritaire vers d'autres collèges à difficultés marquées. Ainsi 9h ont dû être réinjectées dans deux collèges REP et deux REP+ pour éviter qu'ils ne perdent plus de 6h. Pour 2 collèges (un plutôt défavorisé et un plutôt éloigné et de petite taille), le Rectorat propose la signature d'un CLA (Contrat Local d'Accompagnement), soit l'allocation de moyens supplémentaires (essentiellement sous forme d'heures supplémentaires ou de crédits) contre la signature d'un contrat par lequel l'établissement s'engage à mettre en œuvre des projets. Nous sommes bien loin de ce qu'offrirait, au moins pour l'un d'eux, un classement en éducation prioritaire avec une limitation des effectifs des classes.

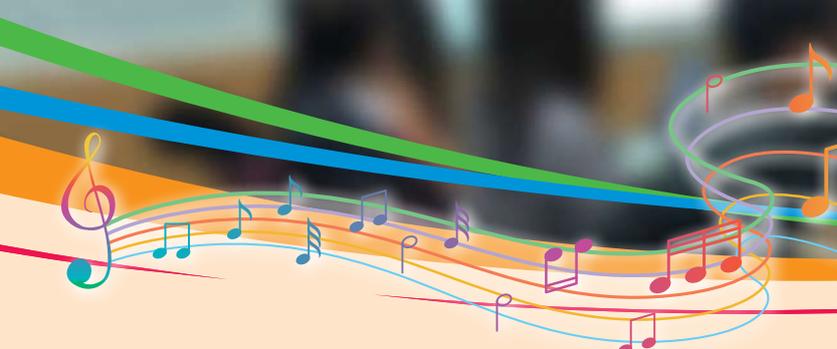
- Dans le Haut-Rhin, après les 9 classes disparues à la rentrée 2022, c'est à un solde négatif de 5 qu'il faut à nouveau s'attendre en septembre 2023. La démographie scolaire dans l'agglomération mulhousienne demeure plutôt dynamique, mais le nombre moyen d'élèves par classe y sera plus élevé. Pour les collèges du piémont des Vosges, la perte de moyens continue et la baisse des effectifs sert de prétexte à une saignée disproportionnée de moyens. C'est là, comme dans le couloir rhénan que l'on retrouvera des niveaux entiers à 30 élèves par division voire au-delà le jour de la rentrée advenu. Dans au moins 10 des 57 établissements du département le rectorat prévoit un ou plusieurs niveaux à 30 ou au-delà ... Le nombre moyen d'élèves par division devrait à l'échelle départementale passer de 25,95 à 26,03. Un chiffre particulièrement élevé dans un département au public scolaire particulièrement fragile et où un collège sur cinq «bénéficie» de seuils d'ouverture de classe aménagés.

Séverine CHARRET et Marc BOLZER

Pour informer les collèges, leur permettre d'agir dans leurs établissements et recenser les actions, le SNES académique a organisé une visio et mis en ligne un dossier sur la préparation de rentrée dans les collèges<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>. Pour plus d'informations, voir Strasbourg SNES n°149, pp.4 et 5

<sup>2</sup>. <https://strasbourg.snes.edu/DOSSIER-preparation-de-rentree-dans-les-colleges.html>



## RENTRÉE 2023 DES LYCÉES : « Tout va très bien, Madame la Marquise » ...

Le Conseil Social d'Administration de l'académie de Strasbourg se réunissait le 18 janvier 2023 pour examiner le projet de préparation de rentrée du rectorat. Au menu de la séance, nous trouvons le second degré, ses effectifs en LEGT et LP, ses évolutions de postes, ses dotations horaires globales (les fameuses DHG), et ses postes administratifs et de Vie Scolaire.

Débutons donc par les effectifs : un joli tableau (dont, soit dit en passant, les sommes ne sont pas exactes - le sort des mathématiques est décidément un problème, et pas seulement au lycée !...), nous annonce qu'ils baissent. Plutôt stables en lycées (+0,1% en LEGT ; -0,1% en LP), c'est le collège qui perdrait 462 élèves. Vont-ils donc véritablement diminuer à la rentrée 2023 ? Rien n'est moins sûr... Ils devaient déjà le faire selon les prévisions de la rentrée 2022, ils ont finalement augmenté au constat réel. La vieille habitude de sous-estimer les besoins a la peau dure !

Concernant les postes, pour une fois sans erreur de tableau et sans entourloupe de présentation incorporant les heures supplémentaires, ils baissent. Notre académie rend encore 38 postes. Et là, c'est du sûr ! Nos effectifs par classe devraient, eux, invariablement progresser, sans qu'il soit besoin de longs calculs pour le comprendre.

Les DHG, sans surprise, évoluent peu à structure comparable, - 474 heures néanmoins ! Ceci est quand même gênant, car il va falloir financer la réintroduction des mathématiques dans le tronc commun, à hauteur de 151 heures pour l'académie...

« Rien ne va plus ! », le jeu - poker menteur ou bonneteau ? on ne sait trop - va pouvoir commencer : effectifs officiellement en baisse, mais établissements constatant les mêmes besoins, les collègues impactés et les chefs (du moins ceux qui osent encore le faire) vont devoir aller quémander des moyens complémentaires ! Tout le monde connaît ce jeu : ceux qui ne jouent pas sont assurés d'être perdants. Les joueurs, eux (et encore, s'ils sont chanceux !), ne gagneront que le droit de pouvoir fonctionner (presque) normalement !

**En 2023,  
agissons et  
gagnons ensemble !**

**Rejoignez-nous.**



Les Lycées professionnels, déjà soumis à la concurrence de l'apprentissage et cible d'une réforme à venir, sont particulièrement « gâtés » : effet totalement prévisible, la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la transformation de la voie professionnelle sous Blanquer auront bien joué leur rôle économique de réduction des moyens... Mais qu'en est-il du volet pédagogique ? Là aussi la FSU a voté contre.

Les postes administratifs ? Encore une baisse ! -2, et cela dans une académie déjà sous-dotée...

Seul point positif à relever, la création de 5 postes de CPE. Ils seront à répartir entre établissements, ce qui sera l'objet d'un groupe de travail à venir. Nul doute que le rectorat orientera ses choix d'implantation dans le souci de favoriser tel ou tel dispositif ministériel. Le SNES et la FSU défendront, quant à eux, la couverture des besoins concrets, mesurés par les effectifs et les caractéristiques des publics scolaires des établissements.

Face à de tels constats, les représentants des personnels, FSU en tête, ont rejeté à l'unanimité ce projet de préparation de rentrée 2023. En conséquence, le rectorat a été contraint de revoir sa copie et a dû réunir un nouveau CSA. C'était le 26 janvier. L'administration, cordiale mais droite dans ses bottes (telle Dussopt à l'Assemblée) a présenté rigoureusement le même projet, simplement corrigé de ses erreurs de calcul. Sans surprise il fut à nouveau rejeté !

« Dialogue social », dites-vous ? Force est de constater que cette formule n'est guère plus qu'un outil marketing et que, pour paraphraser en le détournant un vieux slogan publicitaire pour une marque de frites, « Le dialogue social, c'est ceux qui en parlent le plus, qui en font le moins » ! Retraites, Salaires, Considération, Conditions de travail... tout n'est-il pas fait pour nous mettre dans la rue ? En tout cas, avec le SNES et la FSU, nous y serons !

*Myriam BENEDETTI et Arnaud SIGRIST*



## 3 QUESTIONS À SANDRINE LEGENDRE, S1 au collège de Seppois-le-Bas

**Tu es professeur de français au collège de la Largue à Seppois-le-Bas, pourrais-tu nous présenter ton établissement ?**

Le collège de la Largue est un petit établissement de douze classes générales, sans SEGPA ni ULIS ni UPE2A. Il s'agit d'un établissement isolé, non desservi par les transports en commun. La trentaine de postes d'enseignants est pourvue par des titulaires ou des contractuels. Il faut avouer que deux collègues font des demandes de temps partiel parce qu'elles préfèrent avoir un salaire incomplet plutôt que de compléter leur service dans un autre établissement qui peut être relativement loin. Il y a une difficulté spécifique à recruter du personnel médico-social, en raison des écarts de salaire importants avec la Suisse toute proche.

Les élèves sont véhiculés la majeure partie du temps par ramassage scolaire et exceptionnellement par leurs parents. Ils se destinent plutôt à des études courtes, dans le domaine de l'agriculture, de l'artisanat ou de l'industrie. Comme ailleurs, on est en présence de classes surchargées, où des élèves qui ont reçu une notification de la MDPH se retrouvent, au milieu de leurs pairs, à essayer de compenser, seuls, leur dyslexie ou leur trouble du comportement, sans AESH.

**Tu es représentante du SNES dans ton établissement (S1) depuis 1 an, as-tu déjà mené des actions syndicales ?**

Arrivant dans un nouvel établissement, je dois écouter et comprendre comment les collègues se sentent et quels sont leurs problèmes. Je tiens régulièrement des heures d'information syndicale. Celles-ci ont permis une concertation sur les sujets en cours dans l'établissement – à défaut de concertation réelle en Conseil pédagogique. Cela a abouti à des demandes de formation, d'ajout de points à des ordres du jour de réunion. Des questions diverses ont été posées en CA afin d'obtenir du matériel pour améliorer les conditions de travail des agents de service. L'HIS (Heure d'information syndicale) de janvier a porté sur la rédaction d'une motion pour protester quant au sort d'une collègue de technologie qui risque de se retrouver sur trois établissements l'année prochaine.

**Quel est ton combat du moment ?**

Actuellement, l'important est de mobiliser contre la réforme des retraites. Combien de collègues sont en temps partiel à la fin de leur carrière, usés par des conditions de travail dégradées depuis des années et une perte du sens de leur métier ? A cela s'ajoutent des salaires tellement insuffisants qu'ils sont devenus un motif d'inquiétude pour les futurs retraités.

*Sandrine LEGENDRE, le 26 février 2023*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**RÉFORME DES RETRAITES**

**RETRAITÉES**

**À 60 ANS : OUI !**



**MALTRAITÉES**

**JUSQU'À**

**64 ANS :**

**NON !**



**ENGAGÉ-ES POUR  
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**



## DES CIO au bord de la rupture

Nombre de collègues enseignant en collège et lycée nous ont signalé dans les enquêtes de rentrée des postes de PSY-EN vacants. Et pour cause, la situation est tendue dans de nombreux CIO, en particulier ceux de Mulhouse et Altkirch où la moitié des postes étaient encore vacants mi-novembre. Comme d'autres métiers de l'Education Nationale, celui de PSY-EN peine à attirer des candidats du fait de la faiblesse de la rémunération et de la dégradation des conditions de travail. Le métier est aussi marqué par la présence d'un nombre important de non titulaires (22% des PSY-EN selon le dernier rapport social, mais plus de 30% des PSY-EN spécialité EDO), dont la formation est essentiellement assurée par les collègues dans les CIO, collègues déjà débordés et qui manquent de temps.

Face aux difficultés à pourvoir tous les postes, l'administration est tentée, sans que cela soit encore suivi de faits, de revoir l'organisation des missions des PSY-EN. Et c'est ainsi qu'apparaissent des « pôles », « spécialités », confiés à des « référents ». Parallèlement, certaines missions des PSY-EN glissent de plus en plus vers les professeurs principaux qui sont sollicités pour se former sur l'orientation, tandis que des psychologues hors Education Nationale interviennent en particulier dans des collèges pour rencontrer ponctuellement des élèves. Par ailleurs, dans les secteurs des CIO où de nombreux postes sont vacants, des demandes peuvent être faites au PSY-EN de prendre en charge un plus grand nombre d'établissements pour que tous soient couverts. C'est ainsi que certains PSY-EN peuvent suivre près de 2500 élèves.

L'alourdissement de la charge de travail des PSY-EN est aussi la conséquence de la loi de 2005 sur l'école inclusive et de l'augmentation des demandes de bilans, y compris pour des PAP (Plans d'Accompagnement Personnalisés).

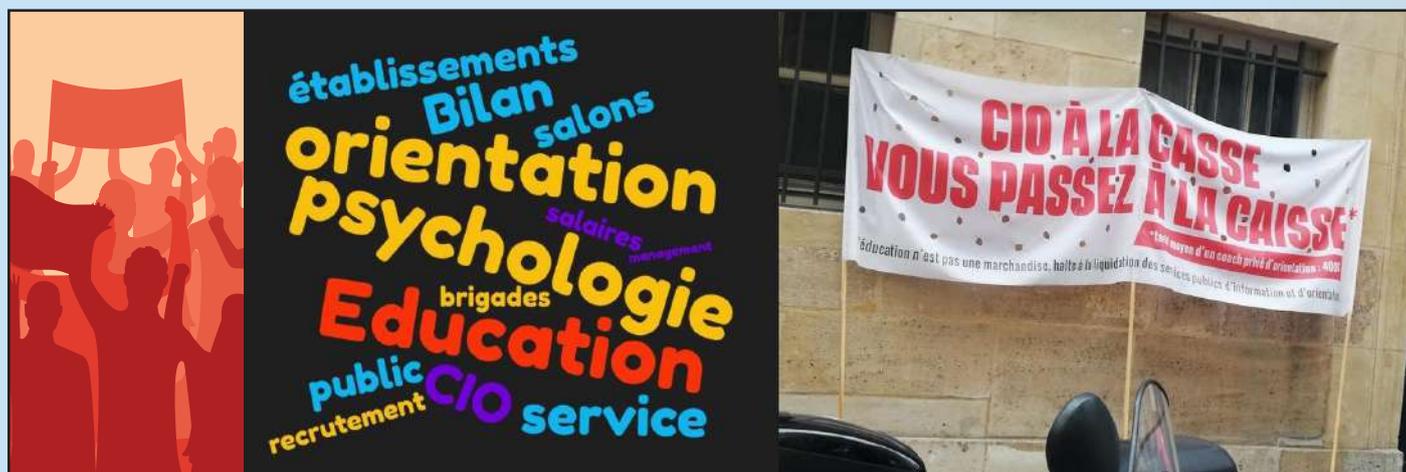
Les difficultés pour répondre aux difficultés scolaires des élèves dans le cadre de classes chargées et d'horaires disciplinaires insuffisants expliquent aussi une sollicitation croissante des PSY-EN.

Enfin, sous l'effet du nouveau management, le rôle des directeurs et directrices de CIO, affectés via un mouvement spécifique, évolue. De PSY-EN chargés d'organiser le travail de leurs pairs, il leur est de plus en plus demandé de relayer les décisions de l'administration, y compris lorsque celles-ci mettent à mal le service public.

Les DCIO qui continuent de soutenir leurs équipes, de ménager des conditions de travail qui restent supportables, peuvent alors se retrouver dans une situation inconfortable. Dans ces conditions, les risques de mal-être, de surmenage sont en augmentation.

Si les constats sont inquiétants, les collègues ne sont pas démunis. D'une part, les textes réglementaires qui régissent la profession de PSY-EN sont autant de garde-fous face aux demandes abusives de l'administration. Les luttes collectives, au niveau académique et national, sont aussi le moyen de résister aux pressions et d'obtenir une amélioration des conditions de travail.

Séverine CHARRET



# Élections 2022, UNE FSU ENFIN PREMIÈRE !

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre derniers se déroulaient, comme tous les 4 ans, les élections désignant vos représentants. Au niveau académique, la FSU, fédération dont le SNES est membre, finie en première position dans tous les scrutins de son champ.

## Comité Social Académique (CSA, ex-CTA)

Pour mémoire, c'est devant le CSA que le Rectorat doit présenter les modifications dans l'offre de postes (ouvertures / fermetures / postes spécifiques), les dotations des lycées...

Malgré une participation en baisse sensible, la FSU devient première dans le champ éducation de notre académie. Merci à tous nos militants et électeurs pour cette marque de soutien de notre action.

CSA 2022			
SYNDICATS	VOIX	%	SIÈGES
<b>FSU</b>	<b>2914</b>	<b>26,45</b>	<b>3</b>
UNSA	2640	23,96	3
SGEN	2047	18,58	2
FO	1026	9,31	1
SNALC	776	7,04	1
CGT	498	4,52	0
ACTION ET DEM	375	3,40	0
SUD	364	3,30	0
SNE	301	2,73	0
SNCL	78	0,71	0

INSCRITS	28890
VOTANTS	11310
BLANCS / NULS	291
EXPRIMÉS	11019



## CAPA du Second degré

Même « renouvelées » et vidées d'une partie de leurs prérogatives par la loi dite de transformation sociale, les CAP existent encore ! Leurs compétences englobent les recours sur les promotions, les demandes de congés formation... et les cas de sanctions disciplinaires.

Dans ce scrutin, qui maintenant regroupe tous les corps du second degré (certifiés, agrégés, PEPS, PLP, CPE et PSY-EN), la FSU vire en tête, mais cette fois à égalité de sièges avec le SGEN. Sur ce vote, la FSU regroupe les votes qui auparavant se faisaient pour le SNES, le SNEP et le SNUEP.

CAPA 2022			
SYNDICATS	VOIX	%	SIÈGES
<b>FSU</b>	<b>1239</b>	<b>25,55</b>	<b>5</b>
UNSA	558	11,51	2
SGEN	1154	23,79	5
FO	419	8,64	2
SNALC	546	11,26	2
CGT	365	7,53	1
ACTION ET DEM	335	6,91	1
SUD	234	4,82	1

INSCRITS	11543
VOTANTS	4969
BLANCS / NULS	119
EXPRIMÉS	4850



## CCP des non-titulaires

La CCP est l'homologue de la CAPA pour les agents non-titulaires enseignants, PSYEN et CPE. Là aussi, la FSU est première, dans un contexte de faible participation.

CCP 2022			
SYNDICATS	VOIX	%	SIÈGES
<b>FSU</b>	<b>36</b>	<b>21,69</b>	<b>1</b>
UNSA	27	16,27	0
SGEN	30	18,07	1
FO	11	6,63	0
SNALC	29	17,47	1
CGT	16	9,64	0
ACTION ET DEM	7	4,22	0
SUD	7	4,22	0
CFTC	2	1,20	0
SNCL	1	0,60	0

INSCRITS	1191
VOTANTS	174
BLANCS / NULS	8
EXPRIMÉS	166



## CCP des AED/AESH

Encore une fois, la FSU retrouve la position de tête, dans un contexte de très faible participation !

CCP 2022			
SYNDICATS	VOIX	%	SIÈGES
<b>FSU</b>	<b>94</b>	<b>22,65</b>	<b>2</b>
UNSA	48	11,57	1
SGEN	37	8,92	0
FO	70	16,87	1
SNALC	58	13,98	1
CGT	27	6,51	0
ACTION ET DEM	7	1,69	0
SUD	47	11,33	0
CFTC	3	0,72	0
SNCL	3	0,72	0
SNAPEN	21	5,06	0

INSCRITS	4128
VOTANTS	435
BLANCS / NULS	20
EXPRIMÉS	415



**N'HÉSITÉZ PAS À  
SOLLICITER VOS ÉLUS  
DANS TOUTES  
LES INSTANCES !**

# RETRAITES :

## DES MOBILISATIONS MASSIVES ET UNITAIRES

**19 JANVIER :** Près de 50% de grévistes dans les collèges et lycées de l'académie. 15 000 manifestants à Strasbourg et 8 000 à Mulhouse.

**26 JANVIER :** Rassemblement lumineux à Strasbourg.

**31 JANVIER :** Plus de 25 000 personnes dans les cortèges en Alsace.

**07 FÉVRIER :** La mobilisation reste forte avec 20 000 manifestants en Alsace.

**11 FÉVRIER :** Regain de mobilisation et premières manifestations à Haguenau, Sélestat et Colmar.

**16 FÉVRIER :** Malgré les vacances, plus de 10 000 manifestants en Alsace.



**ET LE 7 MARS,  
ON ARRÊTE TOUT !**



**RESTEZ EN CONTACT  
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG  
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :  
[@SNES\\_Strasbourg](https://twitter.com/SNES_Strasbourg)



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>